
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 9 JUILLET 2024

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES ARCADES »

Nouveaux tarifs hébergement

Nouveaux tarifs caution

Abrogation de la délibération n°2024-23 du mardi 14 mai 2024

N° 2024-27

Date de transmission en Préfecture : **22 JUL. 2024**

Date de mise en ligne : **22 JUL. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **5 JUILLET 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Michèle EYMARD**

Secrétaire de séance : **Nicolas DÉCLAS**

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Lionel BRUNEL – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Béatrice VERDIER – Jean VIRET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Sébastien FRANÇOIS (à Agnès BÉRAL) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) — Christelle RIVAT (à Béatrice VERDIER) – Christian VIVENS (à Jean-Louis CHAPON)

Membres absents, excusés sans pouvoir : Serge BÉRARD – Nathalie BERTOCCHI – Christiane CONSTANT

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré lors de la séance du 14 mai 2024 en faveur d'une augmentation du tarif journalier hébergement. Cette augmentation entraînant de réelles difficultés financières pour certains résidents, il est souhaité revenir sur cette dernière et proposer une tarification acceptable prenant en compte l'inflation et son impact sur le prix des fluides.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarif hébergement :

- Tarif du T1 bis : 21.61 €
- Tarif du T2 : 32.54 €
- Tarif de l'hébergement temporaire : 20.84 €

Par conséquent, les montants des cautions applicables à la résidence sont désormais les suivants :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 9 JUILLET 2024

- T1 bis : 648.30 €
- T2 : 976.20 €
- Hébergement temporaire : 208.40 €

Les tarifs ci-dessus seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE ces tarifs

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Michèle EYMARD
Vice-Présidente Déléguée du CCAS

Nicolas DÉCLAS
Secrétaire de séance

